



20 novembre 2019

600'000 plants de vignes seront traités à l'eau chaude cet hiver

En collaboration avec le Service de l'agriculture, les pépiniéristes viticulteurs valaisans ont investi dans une machine permettant de traiter les barbués (plants de vigne) à l'eau chaude, afin d'offrir aux vigneron·nes des plants les plus sains possible. Cet hiver, tous les individus destinés à être plantés le printemps prochain dans le vignoble valaisan bénéficieront de ce traitement, une démarche d'envergure unique en Suisse.

Plus de 600'000 barbués seront traités à l'eau chaude cet hiver. Cette démarche d'envergure, une première en Suisse, est une initiative de la société des pépiniéristes viticulteurs valaisans (SPVV), qui entend se positionner comme le garant d'un vignoble le plus sain possible. Les échanges commerciaux entre les régions du monde concernant le matériel végétal engendrent des problèmes inédits, comme l'apparition de nouveaux organismes nuisibles. Face à ce constat, la SPVV a décidé d'investir dans l'achat d'une machine de traitement à l'eau chaude, dont il n'existe que deux autres exemplaires dans le pays. De plus, elle réalisera, à ses frais et volontairement, le traitement de tous les plants destinés à être mis en terre au printemps prochain.

L'investissement lié à la machine et à son installation dans un environnement sécurisé se monte à 85'000 francs. La SPVV a bénéficié d'un soutien cantonal à hauteur de 37'500 francs. Pour le Service de l'agriculture, l'initiative de la SPVV permettra de fournir aux vigneron·nes valaisans des plants d'une qualité sanitaire encore plus élevée. Le traitement à l'eau chaude constitue en effet une méthode d'assainissement du matériel végétal efficace et reconnue, notamment dans l'élimination préventive du phytoplasme responsable de la maladie de la flavescence dorée. Pour mémoire, un foyer avait été détecté en 2017 à Fully, qui a pu être contrôlé et neutralisé. Ce qui signifie que, aujourd'hui, cette maladie est exempte du canton.

Comme l'expliquent les pépiniéristes viticulteurs, le traitement à l'eau chaude (un trempage de 45 minutes dans une eau à 50 degrés) ne constitue pas un vaccin contre les maladies ultérieures. En revanche, il garantit l'introduction dans le vignoble de plants d'une qualité sanitaire encore plus élevée. Pour chaque intervention, la SPVV devra équiper les bains de trempage de deux mouchards. Ceux-ci seront ensuite envoyés à l'Office fédéral de l'agriculture pour validation, étape indispensable avant la mise sur le marché des plants.

Personnes de contact

Paul-Maurice Burrin, président de la société des pépiniéristes viticulteurs valaisans, 079 220 77 13

Laurent Maret, chef de l'Office des améliorations structurelles, Service de l'agriculture, 078 615 67 37

Pierre-André Roduit, chef de l'Office de la viticulture, Service de l'agriculture, 079 566 22 28

